

**Conseil économique et social décision 2018/237
adoptée 2 July 2018**

**Calendrier et ordre du jour provisoire de la dix-huitième session
du Comité d'experts de l'administration**

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la dix-huitième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 12 avril 2019 ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité tel qu'il figure ci-dessous :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement des capacités du secteur public dans les domaines clefs de l'administration.
4. Aspects de la gouvernance et de l'administration publique permettant de donner à chacun les moyens de construire des sociétés égalitaires et inclusives dignes du XXI^e siècle.
5. Mise en correspondance des principes d'une gouvernance efficace au service du développement durable avec les pratiques et les résultats.
6. Mise en place d'institutions visant à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et à assurer l'accès de tous à la justice.
7. Consolidation de la gestion budgétaire aux niveaux national et local.
8. Examen des progrès accomplis pour réaliser l'objectif de développement durable n° 16.
9. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-huitième session.

c) Décide qu'il faut continuer à préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.